



Casque Celte
4^{ème} S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021
Convocation du 6 décembre 2021

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes CAPPÉ Adeline, MOREL Corinne, PAILLOT Blandine, PERONNE Christine,

MM. BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, PIVETEAU Patrick,

Absents excusés :

M. SARDIN Philippe a donné procuration à Mme PERONNE Christine
M. ZANDVLIET Philippe a donné procuration à M. GOURSSAUD Dimitri
Mmes PORTIER Morgane, HENCHOZ Sandrine, MORALIA Maud
M. LOAËC Pierre

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

La séance est ouverte à 20 heures 30.

LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 12 novembre 2021 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

1-SALLE POLYVALENTE ET GÎTE « TARIFS 2022 »

Le maire propose d'étudier les tarifs 2022 pour la location de la salle polyvalente et du gîte.

Lors du Conseil du 12 novembre, afin d'amortir le coût de la redevance spéciale mise en place par CALITOM, le Conseil a décidé l'augmentation suivante pour la salle polyvalente.

	Montant	Taxe	2022	2023	2024
Salle polyvalente	467,95 €	10,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour pratiquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2022.

- **La Salle polyvalente**

Habitants commune	1 jour	95 euros	2 jours	135 euros
Hors commune	2 jours	205 euros	2 jours	205 euros

Une caution de 300 € est demandée à la remise des clefs. 30 € sont demandés pour la location optionnelle de la vaisselle.

Les associations communales bénéficient de 2 locations gratuites de la salle par an.

- **Le gîte communal**

Le tarif est de 8 € par jour et par personne. Le locataire devra s'acquitter, en sus, du coût de l'électricité utilisée. Un sous compteur est installé à cet effet.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE :
----------------	----------------	---------------

2-SUBVENTIONS « voyages scolaires »

Lors de la séance du 10 juillet 2020, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable pour octroyer une subvention pour les voyages scolaires pendant la durée du mandat dans les conditions suivantes :

- Enfants domiciliés dans la commune
- 1 subvention par année scolaire
- 40 €

sans préciser le type d'établissements scolaires (public ou privé) et le niveau de l'enseignement.

Cette délibération porte à l'ambiguïté et doit être complétée. Le maire précise que notre R.P.I. Agris-La Rochette, offre aux parents l'éducation des enfants aux niveaux pré-élémentaire et élémentaire. De ce fait, les enfants scolarisés hors de notre R.P.I. ne peuvent donc pas prétendre à cette subvention.

L'octroi de la subvention est donc soumis à l'ensemble des critères suivants :

- Établissement scolaire public et privé
- Niveau d'enseignement (collège, lycée d'enseignement général et technologique)
- Enfants domiciliés dans la commune
- 1 subvention par année scolaire
- 40 € jusqu'à la fin du mandat

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour retenir les critères ci-dessus pour l'octroi d'une subvention pour les voyages scolaires.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION:

DEFAVORABLE:

3-GESTION DU PERSONNEL « Agence postale communale »

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Véronique RINGEADE a fait valoir ses droits à la retraite au 9 janvier 2022.

Le maire a contacté une agente administrative à mi-temps chez une collectivité territoriale voisine pour pourvoir à son remplacement.

Après un entretien pendant lequel une fiche de poste a été remise, Madame Élodie MARFA-ANGLADA a accepté le poste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour signer :

- Un Contrat à Durée Déterminée du 14 au 24 décembre 2021 (formation), indice brut 356, indice majoré 354, d'adjointe administrative de 2^{ème} classe, catégorie C avec Mme MARFA- ANGLADA à raison de 15h par semaine
- Un Contrat à Durée Déterminée de 1 an renouvelable (indice brut 356, indice majoré 354) d'adjointe administrative de 2^{ème} classe, catégorie C avec Mme MARFA- ANGLADA à raison de 15h par semaine à compter du 1er janvier 2022.

Autorise Monsieur le Maire à informer le Centre de gestion de la création de cet emploi.

La publicité sera faite par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et par voie d'affichage.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

4-URBANISME-TRAVERSE DU PONT D'AGRIS

Les travaux d'aménagement de la traverse du Pont d'Agris ont été exécutés en 2009. La remise à niveau de la sécurité du cheminement de l'activité au centre de ce lieu-dit (épicerie-bar-tabac, coiffeur, square) et la forte fréquentation de la RD 6, axe RN 10 Mansle-La Rochefoucauld-la Dordogne, semble indispensable.

Le financement du projet se présente ainsi :

		DÉPENSES H.T.	PROJET TTC
Ets ARSICAUD	Aménagement & cheminement	3 600,00 €	4 320,00 €
COMAT & VALCO	Fourniture des barrières	1 269,40 €	1 523,28 €
Ets GUILLEBAUD	Réfection de béton désactivé et pose des barrières	14 062,80 €	16 875,36 €
COMAT & VALCO	Abribus	3 060,00 €	3 672,00 €
		21 992,20 €	26 390,64 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le projet et le financement présentés, donnent pouvoir à M. le maire pour solliciter une subvention dans le cadre de la DSIL et pour signer tous les documents nécessaires pour l'évolution du projet

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

5-SALLE POLYVALENTE-DETR « isolation »

La salle des fêtes a été créée en 1983, au Bourg, dans une ancienne grange. La salle est un établissement du type L, classée en 4^{ème} catégorie pouvant recevoir un effectif total de 180 personnes.

Elle a pour vocation d'accueillir la vie associative et des réunions conviviales et récréatives. Elle reçoit aussi des groupes dans le cadre de formations professionnelles.

Afin d'améliorer l'accueil des administrés, bénéficier d'un meilleur confort d'utilisation et d'économiser l'énergie, nous pourrions demander le concours financier de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour améliorer l'isolation thermique et phonique de la salle.

Le financement du projet se présente ainsi :

		DÉPENSES H.T.	PROJET TTC
BIGUET et Fils	Plâtrerie, isolation, peinture	30 783,36 €	36 940,03 €
CONFORT ELEC 16	Électricité générale	1 685,00 €	2 022,00 €
		32 468,36 €	38 962,03

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le projet et le financement présentés, donnent pouvoir à M. le maire pour solliciter une subvention dans le cadre de la DETR et pour signer tous les documents nécessaires pour l'évolution du projet.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

6-LA BROUSSE « aménagement de la place du Bouilleur de cru »

Le projet et l'estimatif pour l'aménagement de la place ont été présentés lors du Conseil municipal de novembre dernier.

FINANCEMENT	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES HT	RECETTES TTC
Travaux	14 830 €	17 796 €		
Subvention Département 25%			3 708 €	3 708 €
FCTVA 16,404%			2 919 €	2 919 €
Reste à charge commune			8 203 €	11 169 €
			14 830 €	17 796 €

Le choix de la version a été repoussé au conseil de décembre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la version n° 2 présentée par le CAUE, le plan de financement proposé, donnent pouvoir à M. le maire pour solliciter une subvention au Département et pour signer tous les documents nécessaires pour l'évolution du projet.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

7-VENTE BALAYEUSE

Une balayeuse figure dans l'état de l'actif de la commune pour une valeur brute de 274,87 €. Cette balayeuse n'est plus utilisée depuis de très nombreuses années. Nous sommes sollicités par M. Moreau *Sud-Ouest Autos* qui propose la somme de 300 € pour l'acquérir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour céder à la SARL CASSE AUTO TAPONNAT la balayeuse pour la somme de 300 €.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

8-ADHÉSION "CRER " Centre Régional des Energies Renouvelables

Nous venons de délibérer pour améliorer l'isolation phonique et thermique de la salle polyvalente.

Afin d'aller au bout de la réflexion, il serait opportun de réaliser une étude pour améliorer aussi le mode de chauffage.

Actuellement, la chaudière fuel à air pulsé a certes l'avantage de réchauffer le local très rapidement mais l'odeur dégagée par l'air pulsé et le bruit rendent ce système inconfortable.

Nous avons contacté la CDC. Une association loi 1901, le CRER, propose ses services pour la conduite d'une étude préalable dans le cadre du Programme de valorisation des ressources énergétiques locales soutenu par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

- rendez-vous sur site pour visite des locaux ;
- réalisation du rapport d'étude ;
- restitution ensuite du rapport

L'adhésion annuelle à cet organisme est de 200 € (strate de 500 à 999 habitants).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour adhérer au CRER et pour demander une étude afin d'améliorer le mode de chauffage dans la salle polyvalente.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

9-DEVIS

Pour les besoins de son activité de vente de sapins de Noël, M. Mickaël CHALARD souhaite bénéficier de 13 h à 17 h pour les dates ci-dessous :

- samedi 4 et dimanche 5 décembre
- samedi 11 et dimanche 12 décembre
- samedi 18 et dimanche 19 décembre

d'une emprise sur le domaine public place du Pont d'Agris.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour autoriser M. Mickaël CHALARD à implanter son activité aux jours, heures et conditions énoncés dans la convention de mise à disposition.

FAVORABLE: 10

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE:

10-DEVIS

- Achat d'un sécateur d'élagage

En raison de la longueur de haies à entretenir et particulièrement le long de RD très fréquentées (traverse du Pont et de La Grange) cet investissement permettrait :

- de sécuriser le travail des agents communaux,
- de soulager physiquement les agents communaux,
- de gagner un temps non négligeable.

3 devis ont été demandés :

- BL PRO 10 200 € TTC
- DUCOURET 13 440 € TTC
- LANAUD 15 500 € TTC

Le maire apporte des précisions pour la maintenance de ce matériel. Le siège est à Châlus (87) mais l'entreprise se déplace pour les maintenances si besoin et elle a une succursale à Ambérac (16140).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'achat d'un sécateur d'élagage au prix de 10 200 € TTC chez BL PRO.

FAVORABLE: 10	ABSTENTION: 0	DEFAVORABLE: 0
---------------	---------------	----------------

10-INFORMATIONS

● **TRAVERSÉE DU MONAT RD390** : En réponse à notre message du 2 novembre 2021 relative à la pose de panneaux de limitation de vitesse et de lieu-dit, l'Agence départementale de l'aménagement (ADA) nous confirme qu'elle n'est pas favorable actuellement à la mise en place de panneaux 70km/h.

Comme les relevés de vitesse le montrent, les vitesses pratiquées par les usagers sont inférieures à 70 km/h pour la vitesse moyenne. Les frais d'achat et de pose de panneaux de lieu-dit sont à la charge du demandeur.

● **MISE EN PERIL ORDINAIRE « B. BAJOR »** : Aucun autre devis n'a été réceptionné à la mairie. Le maire est toujours en relation avec la Préfecture service habitat et le cabinet d'avocats Drouineau.

● **SUCCESSION « MAQUARIE »** : Le service des domaines a demandé une expertise amiante-plomb obligatoire pour l'acte notarié. Celle-ci a été réalisée jeudi dernier.

● **SUCCESSION « TESSANDIER »** : Suite à un contact avec la notaire chargée de la succession, il semblerait que celle-ci se débloque. Nous avons eu un contact avec Mme TESSANDIER pour l'enlèvement de la voiture immobilisée depuis de nombreuses années sur le terrain.

● **STADE DE FOOT** : le terrain est envahi par les taupes. Nous avons fait appel à un spécialiste, montant du devis TAUP'GREEN 280 € HT.

● **SIGNALEMENT GOUFFRE KARSTIQUE** : un gouffre de taille remarquable est observé depuis juin 2019 aux Vieilles Vaures. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a proposé en 2021/2022 une opération de suivi des évolutions de cette zone dans le cadre d'une opération nationale du Ministère sur la problématique karstique (Plan National Cavités). La validation de cette opération est en cours.

● **LE PONT DU MONAT** : Le CEREMA a dernièrement fait le recensement des ouvrages communaux dans le cadre du Programme National Ponts. Il nous signale qu'un défaut majeur sur la structure a été relevé. Le cylindre de l'appareil d'appui est manquant. Il est nécessaire de prévoir une maintenance. Nous avons pris contact avec l'ADA.

● **COLLECTIF DES RIVERAINS DE LA TARDOIRE AU PONT** : le maire porte à la connaissance du Conseil les actions qui ont été menées :

- le bras de décharge ainsi que l'ouvrage situé sous la RD 11 en rive droite du pont de La Tardoire ont été nettoyés, calibrés et curés ;
- des enrochements ont été réalisés en aval de l'ouvrage de décharge.

Cette opération concomitante entre la commune et le syndicat avec la participation du Département (pour les enrochements et la fosse en aval) devrait permettre d'améliorer l'écoulement des crues de La Tardoire sans que cela ne génère des désordres et des perturbations dans la partie aval de La Tardoire.

10-QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers ont demandé que l'éclairage public soit éteint à 22 heures. Malgré un appel au SDEG, il est constaté que la lumière ne s'éteint pas à 22 heures.

La séance est levée à 21 heures 45.

Prochain conseil le vendredi 14 janvier 2022